

**Direction : Social Solidarité Santé Logement**

**Logement**

**REF : LOGT2007001**

**Signataire : PR/VL**

**OBJET : Convention de partenariat local pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contres les exclusions et son décret d'application n°99-897 du 22 octobre 1999 ,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement ,

Vu le Plan Départemental d'Action en faveur du Logement des Personnes Défavorisées signé le 6 octobre 2004 par le Préfet et le Président du Conseil Général ,

Vu le Règlement Départemental du Fonds de Solidarité pour le Logement adopté par le Conseil Général de la Seine Saint-Denis le 13 décembre 2005 ,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat local pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) avec le département de Seine-Saint-Denis représenté par le Président du Conseil général, pour un période de 3 années.

Le Maire